85

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE SERVICES EN INFORMATIQUE

C I S I

Société anonyme au capital de 260 763 300 F

Siège social : Tour Winterthur - 102 Terrasse Boïeldieu - 92800 Puteaux

RCS Nanterre B 692 000 946

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre-vingt treize, le 21 octobre à 15 h, le conseil d'administration de la **Compagnie Internationale de Services en Informatique** s'est réuni dans les locaux du siège social : Tour Winterthur - 102 Terrasse Boïeldieu - 92800 Puteaux, sur convocation de son Président.

Sont présents :

• M. Alain VIDART	Président
• M. Christian BRET	Administrateur et Directeur Général
• La Société des Participations du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-INDUSTRIE) représentée par M. Alain SALMON	Administrateur
• M. Pierre CHAVY	Administrateur
• M. Jean-François DUBOURG	Administrateur
• M. Michel JALABERT	Administrateur

Est absent et excusé :

• M. Claude LACHAUX	Chef de la Mission de Contrôle du Commissariat à l'Energie Atomique.

Sont également présents :

• M. Bertrand BARRE	CEA-Industrie
• M. Gérard FRAISSENON	Directeur Financier de CISI SA. et Secrétaire du Conseil
• M. .Georges CHAUVEAU	Représentant du Comité CISI
• M. François LANNETTE	Secrétaire du Comité d'Entreprise
• M. Michel PACHKEVITCH	CISI SA.

Le secrétariat est assuré par M. Gérard FRAISSENON.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 -
2 - Démission d'un administrateur, cooptation d'un administrateur.
3 -
4 -
5 -
6 -
7 -

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Après avoir fait part aux membres du conseil d'administration des excuses de M. Cl. LACHAUX, empêché d'assister à la présente réunion, M. A. VIDART, avant de soumettre à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance précédente (point 1 de l'ordre du jour), souhaite informer les administrateurs des modifications à intervenir dans la composition du conseil d'administration.

.....

I - DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

M. A. VIDART rappelle que M. Denis PIET ayant été appelé à la présidence de SOPHA MEDICAL dans un contexte particulièrement difficile, a été conduit à démissionner de son mandat d'administrateur de CISI à effet du 7 octobre 1993.
M. A. VIDART présente alors aux membres du conseil, M. Bertrand BARRE et propose au conseil de le coopter en qualité de nouvel administrateur.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de coopter, à compter de ce jour, M. Bertrand BARRE en qualité de nouvel administrateur en remplacement de M. Denis PIET.
M. B. BARRE remercie le conseil de la confiance qu'il vient de lui accorder, déclare accepter ce mandat et affirme satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et n'être atteint par aucune mesure ou disposition susceptible de l'empêcher de remplir ces fonctions au sein de la Société.
Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale et si celle-ci la ratifie, M. B. BARRE demeurera administrateur pendant la durée restant à courir du mandat de M. Denis PIET, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1994.

II -

III -

IV -

V -

VI -

VII -

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un Administrateur.

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président

A. VIDART

Un Administrateur

JF. DUBOURG

CEA INDUSTRIE

33, RUE DE LA FÉDÉRATION
75015 PARIS FRANCE
TÉL (1) 40 56 10 00

SOCIÉTÉ DES PARTICIPATIONS DU COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de CISI

Tour Winterthur

102 Terrasse Boieldieu

92085 PARIS LA DEFENSE CEDEX 18

Paris, le 20 OCT. 1993

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions des articles 91 de la loi du 24 juillet 1966 et 78 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, j'ai l'honneur, par la présente, de vous faire savoir que je désigne à compter de ce jour

Monsieur Alain SALMON
demeurant 68, rue Claude Bernard
75005 PARIS
né le 5 avril 1946 à MAUVES S/LOIRE (44)

en qualité de représentant permanent de la Société des Participations du Commissariat à l'énergie atomique (CEA-INDUSTRIE) au sein du conseil d'administration de votre Société, en remplacement de M. LORENZI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe ROUVILLOIS